

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage pour l'alimentation en eau de 3 enrouleurs pour l'irrigation de pomme de terre, d'oignons, légumes verts sur la commune de Villers Devant le Thour (08)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA DES VAUZELLES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr MEURISSE Arnaud

RCS / SIRET

4 2 8 0 7 5 9 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16a. projets d'hydraulique agricole y compris projets d'irrigation et de drainage de terres, sur une superficie supérieur ou égale à 100 ha. 27a. Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieur ou égale à 50 m	Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG207 Craie de Champagne Nord. Il sollicitera la nappe de la craie qui est un aquifère d'interstice et de fissure. Il sera soumis aux rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 du code de l'environnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est implanté dans l'ouest de la commune de Villers-Devant-le-Thour (08) au niveau du hameau le Tremblot, accessible par la D18 qui rejoint La Malmaison à Villers Devant le Thour. Un point d'eau est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau.

Ce site est prévue pour la création d'un forage d'irrigation qui nécessite un approvisionnement pour les 3 enrouleurs. En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés sont de l'ordre de 200 m³/h (3 enrouleurs de 60 m³/h), avec un prélèvement équivalent de l'ordre de 10h/jrs, 7jrs/7jrs pendant 4 mois soit environ 199 000 m³. L'irrigation par aspersion avec des rampes consommant moitié moins d'eau que des canons traditionnels, avec des quotités d'eau de 10 à 15 mm à chaque passage, donc sans pertes dues au ruissellement.

Le forage doit pouvoir irriguer par enrouleurs, 115 ha de cultures (55 ha pomme de terre, 30 ha d'oignons, 30 ha légumes verts).

4.2 Objectifs du projet

Couvrir les besoins en eau du projet avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés sur les 4 mois d'exploitation annuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø730 mm jusqu'à 10 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø550 mm en tête jusqu'à 10 m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'isoler de la surface

Puis foration au Rotary Ø508 mm jusqu'à 65 m de profondeur.

Mise en place colonne captante : tubage PVC ou INOX Ø400 mm, crépiné entre 20 et 65 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Fournir les besoins en eau pour l'alimentation de 3 enrrouleurs à des fins d'irrigation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.1.2.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lors de la phase de travaux	environ 150 m ²
Après travaux et pour l'exploitation	3 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

accès du site au niveau du hameau
le Tremblot par la D18

Parcelle n°8 de la section AL du
cadastre communal

Coordonnées géographiques en
degrés décimaux

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 05' 34" 22 Lat. 49° 49' 93" 47

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	2 ZNIEFF type I : à 5,4 km à l'ouest : FR220013426, Camp militaire de Sissonne à 7 km à l'est : FR220020033, Cours de l'Aisne entre Aire et Balham 1 ZNIEFF type II : à 4 km à l'est : FR210000982 Plaine alluviale et cours de l'Aisne entre Autry et Avaux
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun d'après la base MERIMEE
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	A 4,1 km de la Directive Oiseaux FR2112005 Vallée de l'Aisne en aval du Château Porcien Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement prévu de 200 m ³ /h en pointe pour un volume annuel maximum de l'ordre de 199 000 m ³ dans la craie. L'incidence sur la nappe dépendra du degré de fracture éventuellement recoupé par le forage. L'absence de forage en exploitation dans un rayon de 1,3 km autour du point de recherche, n'engendrera pas d'incidence
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m ² une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 10 600 m3 dont 4 paliers de 2h à 50, 100, 150 et 200 m3/h puis 48h à 200 m3/h) puis rejet sur le parcellaire à irriguer pendant les 4 mois de chaque année, avec en cumul un volume annuel maximum toujours fixé à 199 000 m3
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable qui ne serait pas suffisante compte de l'implantation du projet en retrait du centre ville et au milieu de champs. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné).

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout événement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 4 mois/an) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinants (trop éloignés), notamment le captage communal de Villers Devant le Thour, à plus de 2,7 km dont le projet s'inscrit en dehors du périmètre éloigné.

Cette irrigation va permettre une rotation plus aisée des cultures et une meilleure qualité des terres. Elle servira à augmenter les rendements de la ferme et pérenniser l'exploitation dans son ensemble.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale sur la commune de Villers-Devant-le-Thour - Annexe au Cerfa :

- annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384
- annexe 2 : Photographie
- annexe 3 : Plan de situation au 1/25000
- annexe 4 : évaluation simplifié Natura 2000
- annexe 5 : coupe lithologique et technique du forage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Faucouzy

le, 03/05/2019

Signature